



L'ULIS TFM du collège F. Rabelais en 10 questions

publié le 02/05/2022

L'ULIS TFM du collège F. Rabelais en 10 questions :

1- L'ULIS collège, qu'est-ce que c'est ?

L'ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) est un dispositif ouvert qui accueille des adolescents en situation de handicap moteur au sein du collège F. Rabelais.

2- Les TFM, c'est quoi ?

Le dispositif ULIS TFM du collège F. Rabelais accueille des élèves présentant des Troubles des Fonctions Motrices (TFM) et maladies invalidantes. Ces élèves ont des besoins éducatifs particuliers.

3- Qui sont les élèves ?

8 élèves maximum peuvent être inscrits dans le dispositif, de la 6ème à la 3ème.

4- D'où viennent-ils ?

Avant d'entrer en ULIS TFM collège, les élèves peuvent être scolarisés en classe ordinaire, avec ou sans dispositif ULIS TFM école, dans un autre dispositif ULIS école ou dans un établissement médico-social (type IEM).

5- Quelles sont les conditions pour bénéficier du dispositif ULIS TFM ?

- 1ère étape : Double orientation obligatoire validée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) au sein de la MDPH : ULIS TFM et SESSAD IV
- 2ème étape : Affectation par le Directeur Académique dans une ULIS TFM

6- Et après l'ULIS collège ?

Les élèves pourront poursuivre leur parcours en lycée général, en lycée professionnel (CAP, Bac pro), en alternance (CFA, MFR), en IMPro (Institut Médico Professionnel) ou en IEM (Institut d'Education Motrice) en fonction de leurs capacités, de leurs besoins et de leur projet d'orientation scolaire et professionnelle.

7- Quels sont les objectifs de l'ULIS ?

- Permettre à chaque élève de poursuivre une scolarité adaptée en milieu ordinaire, en fonction de son rythme et de ses capacités d'apprentissages : emploi du temps individualisé
- Maintenir et développer les acquis en enseignement général basés sur le socle commun des connaissances et des compétences (le niveau de compétences variant selon les capacités de chaque élève : cycle 2 - cycle 3 - cycle 4)
- Favoriser les relations entre l'élève, les autres collégiens, le personnel du collège et les différents partenaires (famille, équipe de soins...)
- Permettre à chaque élève de disposer de tous les soins qui lui sont nécessaires au sein du collège
- Consolider et développer son autonomie personnelle et sociale dans tout type d'action (déplacements, actes de la vie quotidienne, avec un accompagnement (AESH) en fonction de ses besoins
- Accompagner chaque élève dans l'élaboration de son projet d'orientation scolaire et professionnelle

8- Qui sont les personnels de l'ULIS ?

- Une enseignante spécialisée qui coordonne le dispositif, veille à l'application du projet personnalisé de l'élève et intervient sur des temps spécifiques auprès de celui-ci.
- Des AESH (Accompagnants d'Elèves en situation de Handicap) mutualisés qui accompagnent les élèves dans les actes de la vie quotidienne, dans leur classe de référence, au sein du dispositif ULIS et dans tout l'établissement si nécessaire . Ils les accompagnent également dans l'accès aux activités d'apprentissages en complément des aménagements et adaptations mis en œuvre par l'enseignant, dans les activités de la vie sociale et relationnelle

- Le service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD IV) peut intervenir sur le temps scolaire (ergothérapeute, kinésithérapeute, psychologue, éducatrice, psychomotricienne...)
- D'autres acteurs sont appelés à travailler avec les élèves du dispositif : les professeurs, équipe de direction, CPE-Vie Scolaire, infirmière, assistante sociale, médecin scolaire, PsyEN, enseignant référent, agents et personnels de restauration.

9- Pourquoi les élèves de l'ULIS sont-ils en classe ordinaire ?

- L'ULIS n'est pas une classe mais un dispositif ouvert du collège. Ce dispositif permet aux élèves de bénéficier d'aménagements et d'adaptations permettant de compenser un handicap.
- Être en classe permet d'accéder aux mêmes apprentissages que les autres élèves, s'adapter aux conditions de travail scolaire, développer l'autonomie, avoir des échanges avec les autres élèves et personnes de l'établissement...
- La coordonnatrice, en fonction des capacités des élèves, organise un emploi du temps individualisé et adapté pour chacun par rapport à leur classe de référence.
- Les élèves partagent donc leur temps entre leur classe de référence, le dispositif ULIS et leurs soins.

10- Qu'est-ce que ça apporte au collège ?

C'est un dispositif très enrichissant. Les élèves en situation de handicap ont des fragilités et des besoins éducatifs particuliers mais ils ont aussi et surtout des points forts sur lesquels il faut s'appuyer pour construire au mieux leur projet d'orientation scolaire et professionnelle tout au long de leur scolarité au collège. Les élèves du dispositif ULIS sont des collégiens à part entière.

Pour les autres élèves qui font l'expérience de l'ouverture à l'autre, du respect des différences, de la coopération, de la tolérance...

Et pour nous tous qui pouvons vivre une approche positive du handicap.

Emilie RONDEAU, enseignante coordonnatrice du dispositif ULIS TFM



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.